



Hypothèque légale trésor public sur succession

Par Sophie34

Bonjour, ma maman est décédée en septembre 2023. J hérite de sa maison estimée 400000? et de 43000? de liquidités.

Je souhaite garder cette maison pour la mettre en location.

Je vais opter pour le fractionnement des droits de succession sur 3 ans. Les droits de succession s élèvent à 66846?.

Je paierai donc en mars une première partie à 9549,5? puis 6 versements semestriels avec 2,2% d intérêts à 9759,6?.

Je voudrais savoir si je vais devoir obligatoirement payer en plus l'hypothèque légale au trésor et si oui à combien elle va s'élever?

Merci pour votre retour.

Cordialement.

Sophie.